RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la création d'une ventilation dans le local serveur du Lycée Odilon Redon à Pauillac

Opération 1368A23AP1 - Marché n°2026B000T05413

1 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2 - Date et heure limites de réception des offres

Votre offre devra nous parvenir au plus tard le MARDI 24 NOVEMBRE 2026 à 12:00:00, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr.

3 – Type et forme de contrat et décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.
Le maître d'ouvrage impose au groupement d'être solidaire à l'attribution du marché afin :
- de palier à d'éventuelles défaillances d'entreprises co-traitantes et retarder ainsi le chantier et les autres lots le cas échéant,
- de pouvoir assurer au maître d'ouvrage la bonne exécution des travaux.

Les variantes ne sont pas autorisées.

A titre indicatif, la période prévisionnelle de démarrage des travaux est Décembre 2026.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le marché valant cahier des charges (MVCC)
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT) – Version du 26/06/2026
- Le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGC SPS) – Version du 23/10/2026
- Le rapport de repérage de matériaux contenant de l'amiante – Version du 30/06/2025
- Le cas échéant, les Questions réponses avant la date limite de remise des offres
- Le cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et son volet de présentation - Version d'Avril 2026 – Ind B
- La fiche de suivi des prescriptions environnementales
- Le carnet de plans – Version d'Avril 2026 : (
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La charte graphique Région Nouvelle-Aquitaine
- La Décompositions du Prix Global Forfaitaire (DPGF)
- Les modèles de DC1, DC2, le « Canevas-Candidatures », d'attestation sur l'honneur, de présentation des situations de travaux, de mémoire technique, de SOGED et de fiche des principaux matériaux/produits et la liste des documents administratifs à fournir pour l'agrément d'un sous-traitant
 La note sur la procédure de dématérialisation et la protection des données personnelles.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support papier ou physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://demat-ampa.fr en indiquant la référence de la consultation : **2026B000T05413**.

6 – Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le DCE : se référer à l'article « clauses environnementales » du MVCC ainsi qu'au Guide Environnemental de Construction et de Rénovation durables de la Région Nouvelle Aquitaine pour les établissements publics locaux d'enseignement (version en vigueur), son annexe et ses outils et la Fiche de suivi paramétrée,
Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect des exigences formulées dans les documents de la consultation.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

7- Documents à produire

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
Pour les DC1 et DC2 précités, il est demandé d'utiliser les modèles fournis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Le candidat dispose également de la faculté de compléter le document « Canevas-Candidatures » permettant de renseigner les informations exigées infra.

Libellés	Signature
Le DC1 (modèle joint au DCE) ou la lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 et/ou articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique **(cf. modèles joints au DCE : DC1 avec la case correspondante cochée ou attestation BMA** ou tout autre modèle proposé par le candidat)	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (ou cf modèle attestation BMA joint au DCE)	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Le DC2 (modèle joint au DCE) ou une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité financière	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels relatifs aux prestations objet du marché	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement	Non
Liste des travaux, en lien avec les prestations objet du marché, exécutés au cours des dernières années, appuyée le cas échéant d'attestations de bonne exécution (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin avec les coordonnées des maitres d'ouvrage)	Non

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. En l'absence de références, le candidat est appelé à fournir tout élément de nature à justifier ses capacités à réaliser les travaux faisant l'objet du marché.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4 ou tout moyen de preuve équivalent.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- Le marché valant cahier des charges complété dans son intégralité
- Le Cadre de décomposition de prix globale et forfaitaire complété

NB : Conformément aux engagements de la Région en matière d'Egalité, les candidats soumissionnaires aux marchés publics peuvent produire à l'appui de leur candidature ou offre, tout élément déclaratif relatif aux mesures et engagements existants au sein de leur structure en matière d'Égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail.

8 – Visite

Une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Sur rendez-vous auprès de M. Viateur, responsable des équipes techniques au 07.61.22.74.99 les lundis et mercredis matin.
- Les dates de visites ne sont pas prévues à l'avance.
- Aucune visite n'aura lieu durant les congés scolaires.

9 - Examen des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
1-Prix des prestations	70
2-Valeur technique (qualité de la DPGF, fiches des principaux matériaux / produits, qualité du mémoire technique)	25
3-Mesures environnementales	5

1) Critère N1 « Prix des prestations » noté sur 70 points

Noté suivant la formule :

70 x [1 - 2,5 [(offre examinée - offre la moins disante) / prix de l'offre la moins disante)]]

NB : Toute note qui serait négative sera affectée d'une note égale à 0 (zéro) lors de l'analyse du critère prix. Une offre anormalement basse ne sera pas retenue comme offre la moins disante.

2) Critère N2 « Valeur technique » noté sur 25 points

L'appréciation de ce critère porte sur la qualité du dossier technique permettant de vérifier que le candidat répond au cahier des charges et a bien appréhendé le niveau de son engagement.

Analyse du mémoire technique : 15 points

Adéquation des méthodes proposées, moyens matériels et moyens en personnel mis à disposition par le candidat pour la réalisation de la mission et susceptibles d'apporter une plus-value qualitative (organisation en site occupé et/ou spécifique du chantier, aménagement des horaires, surveillance du chantier, sécurité, autocontrôle...).

15 correspondant à une très bonne qualité
12 correspondant à une bonne qualité
6 correspondant à une qualité moyenne
3 correspondant à une faible qualité
1 correspondant à une très faible qualité
0 correspondant à l'absence de mémoire technique

Analyse du dossier "fiches techniques" : 5 points

Le dossier « fiches techniques » sera jugé sur la complétude et l'adéquation des matériaux, produits et prestations proposés par rapport aux spécifications du C.C.T.P.

Les fiches techniques attendues sont :

- **Climatisation unité intérieure et extérieure**
- **Caisson de ventilation**

5 correspondant à une très bonne qualité
4 correspondant à une bonne qualité
3 correspondant à une qualité moyenne
2 correspondant à une qualité faible
1 correspondant à une très faible qualité
0 correspondant à l'absence de fiches techniques

Analyse de la D.P.G.F. : 5 points

Cohérence de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant.

5 correspondant à une très bonne qualité
4 correspondant à une bonne qualité
3 correspondant à une qualité moyenne
2 correspondant à une qualité faible
1 correspondant à une très faible qualité
L'absence de DPGF rendra l'offre irrégulière.

NB : le candidat veillera à remplir le cadre de la DPGF fourni au DCE, et à ne pas le modifier

3) Critère N3 « Mesures environnementales » noté sur 5 points

Analyse des mesures environnementales notée sur 5 points :

Pertinence des démarches mises en place par le candidat pour mettre en œuvre la charte chantier à faible nuisance (si document joint au DCE) et / ou dispositions prises par le candidat sur la gestion et la traçabilité des matériaux et déchets produits à l'occasion du chantier (limitation des déchets, tri, recyclage, réemploi, …). Le candidat identifiera le taux de valorisation de déchets selon chacune des filières en privilégiant le réemploi.

5 correspondant à une très bonne qualité
4 correspondant à une bonne qualité

3 correspondant à une qualité moyenne
2 correspondant à une qualité faible
1 correspondant à une très faible qualité
0 correspondant à l'absence de mesures environnementales

Le classement des offres sera établi sur la base de la note globale obtenue par chaque proposition et déterminée comme suit :

Note Globale sur 100 points = N1 + N2 + N3

En cas d'égalité à qualité équivalente, la proposition ayant le prix le moins élevé sera retenue.

10 - Renseignements complémentaires durant la consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres (jour de remise non inclus). Une réponse sera alors adressée 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

11 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager par écrit des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

12 - Clauses complémentaires

Au cours de la procédure de passation, l'acheteur se réserve le droit d'utiliser l'adresse électronique de référence du titulaire mentionnée au MVCC pour toute sollicitation via le profil acheteur. **L'entreprise doit donc impérativement indiquer dans le MVCC l'adresse électronique de référence.**

Les candidats sont invités à ajouter dans leur carnet d'adresses l'adresse technique de la plateforme "nepasrepondre@demat-ampa.fr" afin de s'assurer de la réception des alertes et sollicitations des acheteurs publics.